

Investisseurs

Infomaniak annonce son projet de cotation en bourse suisse

Publié le 29 juillet 2026 par Thomas Jacobsen

120 3 0

Le présent communiqué de presse, ou les informations qu'il contient, n'est pas publié et ne peut être distribué aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou dans toute autre juridiction dans laquelle sa distribution ou sa publication serait illégale ou nécessiterait un enregistrement ou toute autre mesure, et ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières dans ces pays.

Infomaniak, fournisseur suisse de cloud souverain, annonce que ses actionnaires ont signé ce jour un accord en vue de la cotation de la société à la SIX Swiss Exchange, au moyen d'une opération de reverse takeover avec Perrot Duval Holding SA, société suisse cotée en bourse depuis 1905. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Perrot Duval du 24 septembre 2026 et des autorisations des autorités boursières, la société cotée sera renommée Infomaniak SA. Cette étape donnera à Infomaniak les moyens d'accélérer le développement de son infrastructure et de ses services tout en préservant son indépendance. La Fondation Infomaniak restera l'actionnaire de référence, détenant la majorité des droits de vote, dans le but de préserver cette indépendance. Pour les clients, aucun changement n'est à prévoir.

Les faits clés en un coup d'œil

- Accord signé ce jour pour la cotation d'Infomaniak à la SIX Swiss Exchange au moyen d'une opération de reverse takeover avec Perrot Duval Holding SA ; en cas d'approbation, la société cotée sera renommée Infomaniak SA.
- L'opération est soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Perrot Duval du 24 septembre 2026 ainsi qu'aux autorisations des autorités boursières. Si elle n'est pas approuvée, elle n'aura pas lieu.
- La Fondation Infomaniak, reconnue d'utilité publique, conservera la majorité des droits de vote au moyen d'actions non cotées, non librement cessibles.
- Pour les clients, rien ne change : les services, la politique tarifaire, les contrats et la localisation des données restent identiques.

La suite logique d'une croissance autofinancée depuis 1994

Depuis plus de trente ans, Infomaniak s'est développée sans recourir à des capitaux propres externes et, depuis 2017, en réinvestissant l'intégralité de ses bénéfices. En 2025, la société a généré un chiffre d'affaires de CHF 54,2 millions issu de la vente de biens et de services (CHF 476 millions en 2024), porté par une forte dynamique à travers l'Europe. Elle emploie plus de 300 personnes en Suisse et compte environ 300 000 clients payants.

La cotation vise à donner accès aux marchés de capitaux publics pour la prochaine étape de développement : de nouveaux data centers en Suisse afin de répondre à la demande européenne croissante pour des services souverains, ainsi que des services cloud et de collaboration toujours plus complets, tout en continuant à créer des emplois à Genève et à Zurich. Plutôt que d'ouvrir son capital à un investisseur unique, Infomaniak a choisi la transparence d'une cotation suisse, ouverte à celles et ceux qui partagent ses valeurs, son ambition et sa vision d'un cloud engagé pour la protection de la vie privée, l'économie locale et la durabilité.

Une opération conçue pour préserver l'indépendance

L'opération envisagée prendrait la forme d'une reverse takeover. Perrot Duval Holding SA a annoncé séparément ce jour la cession de ses activités industrielles, également soumise à l'approbation de son assemblée générale. Si ces opérations sont approuvées et menées à terme, la société prévoit d'émettre de nouvelles actions pour accueillir Infomaniak, et les actionnaires actuels d'Infomaniak (la Fondation Infomaniak, le fondateur et certains collaborateurs) détiendront ensemble la très large majorité de la société cotée. L'équipe de direction d'Infomaniak restera à la tête de l'entreprise. Cette voie, bien établie en Suisse, permet un accès à la bourse plus rapide et plus simple qu'une introduction en bourse traditionnelle, avec la même transparence : un prospectus et le contrôle des autorités boursières.

La Fondation Infomaniak demeure l'actionnaire de référence

La société cotée disposera de deux catégories d'actions :

- les actions B, les seules négociées en bourse
- les actions A, non cotées, assorties de droits de vote préférentiels : elles représentent une faible part du capital économique mais détiennent la majorité des droits de vote. Les actions A seront détenues en totalité par la Fondation Infomaniak et ne pourront pas être librement cédées.

La Fondation détiendra ainsi la majorité des droits de vote, quelle que soit l'évolution de l'actionariat en bourse. Ce qui sera acheté et vendu en bourse, c'est la valeur économique d'Infomaniak, jamais son indépendance : aucune prise de contrôle de la société n'est possible sans le consentement de la Fondation.

La Fondation, reconnue d'utilité publique et placée sous la surveillance de l'autorité compétente, ne gère pas la société : la gestion demeure entre les mains du conseil d'administration et de la direction. Son rôle est celui d'actionnaire de référence, régi par la Charte actionnariale, un document fondateur signé devant notaire qui énonce neuf principes, dont l'indépendance, la souveraineté numérique, la protection de la vie privée et la responsabilité environnementale. Le conseil de la Fondation peut renforcer ces principes, mais ne peut jamais les affaiblir. Sur cette base, elle veille, sur le long terme, à ce qu'Infomaniak reste fidèle à ses engagements.

Calendrier et prochaines étapes

L'opération est soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Perrot Duval Holding SA du 24 septembre 2026, ainsi qu'aux autorisations de SIX Swiss Exchange, respectivement de SIX Exchange Regulation. En cas d'approbation, la réalisation de l'opération suivrait, et les nouvelles actions seraient admises à la négociation après approbation du prospectus ainsi que la cotation et l'admission à la négociation.

Les communications réglementaires relatives à l'opération sont publiées par Perrot Duval Holding SA conformément aux exigences de publicité ad hoc de la SIX Swiss Exchange. Infomaniak informera ses clients et le public sur news.infomaniak.com.

« Depuis trente ans, nous cherchons à concilier les moyens que requièrent nos ambitions avec l'indépendance d'Infomaniak : cette étape en est la réponse. Elle nous donne les moyens de construire une alternative européenne durable aux géants du cloud, avec la transparence d'une cotation suisse et l'indépendance garantie par notre Fondation. »

Boris Siegenthaler, fondateur et directeur stratégique d'Infomaniak

« Rien ne change pour nos clients : mêmes équipes, mêmes services, mêmes engagements. Ce qui grandit, c'est notre capacité à accélérer, pour eux. »

Marc Oehler, CEO d'Infomaniak

À propos d'Infomaniak

Infomaniak développe et exploite une suite complète de services numériques souverains : cloud computing, collaboration en ligne, streaming, solutions événementielles et marketing, et met en œuvre l'intelligence artificielle. L'infrastructure d'Infomaniak fonctionne à l'énergie renouvelable et est conçue pour une efficacité énergétique maximale. Une part importante de l'électricité consommée est récupérée sous forme de chaleur et réinjectée dans le réseau de chauffage à distance, chauffant des milliers de foyers. Cette approche réduit significativement l'empreinte carbone du cloud et ancre l'infrastructure dans une logique durable à long terme, tant environnementale qu'économique.

Voir : www.infomaniak.com

À propos de Perrot Duval Holding SA

Perrot Duval Holding SA est une société holding suisse fondée en 1896 et cotée en bourse depuis 1905, aujourd'hui à la SIX Swiss Exchange. Elle a annoncé ce jour la cession de ses activités industrielles, sous réserve de l'approbation de son assemblée générale, en vue de servir de véhicule coté pour l'opération avec Infomaniak.

Voir : www.perrotduval.com

Contact

Thomas Jacobsen, porte-parole d'Infomaniak, communication@infomaniak.com

Avertissement

Ne pas diffuser, publier ou distribuer aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou dans toute autre juridiction dans laquelle cela serait illégal, et ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières dans ces pays.

La présente publication ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat de valeurs mobilières de Perrot Duval Holding SA et ne constitue pas un prospectus ou un avis similaire au sens des articles 35 et suivants ou 69 de la Loi sur les services financiers (LSFin). L'offre et la cotation des actions seront effectuées uniquement au moyen d'un prospectus qui sera publié, et sur la base de celui-ci. Toute décision d'investissement portant sur les valeurs mobilières offertes publiquement par Perrot Duval Holding SA ne devrait être prise que sur la base du prospectus. Le prospectus devrait être publié aux alentours du 2 septembre 2026 et sera disponible gratuitement sur le site internet de Perrot Duval.

La présente publication peut contenir des déclarations prospectives spécifiques, par exemple des déclarations comportant des termes tels que « croire », « supposer », « s'attendre à », « prévoir », « projeter », « pouvoir », « pourrait », « pourrait bien », « fera » ou des expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs susceptibles d'entraîner un écart substantiel entre les résultats effectifs, la situation financière, le développement ou la performance de Perrot Duval Holding SA ou d'Infomaniak Group SA et ceux présumés explicitement ou implicitement dans ces déclarations. Dans le contexte de ces incertitudes, les lecteurs ne devraient pas se fier aux déclarations prospectives. Perrot Duval Holding SA n'assume aucune responsabilité de mettre à jour les déclarations prospectives ou de les adapter à des événements ou développements futurs.

La présente communication est distribuée uniquement à, et destinée uniquement à (i) des personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements relevant de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Order »), ou (iii) des entités à valeur nette élevée, ainsi que d'autres personnes auxquelles elle peut par ailleurs être légalement communiquée, relevant de l'article 49(2) de l'Order (l'ensemble de ces personnes étant désignées ci-après les « Relevant Persons »). Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte la présente communication n'est accessible qu'aux Relevant Persons et ne sera engagé qu'avec des Relevant Persons. Toute personne qui n'est pas une Relevant Person ne doit ni agir sur la base de la présente communication ni s'y fier, ni sur aucun de ses contenus.

La présente communication ne constitue pas une « offre de valeurs mobilières au public » au sens du règlement (UE) 2017/1129 de l'Union européenne (le « Règlement Prospectus ») s'agissant des valeurs mobilières qui y sont visées (les « Actions ») dans un quelconque État membre de l'Espace économique européen (l'« EEE ») ou, au Royaume-Uni (« UK »), du règlement (UE) 2017/1129 tel qu'il fait partie du droit interne en vertu de l'European Union (Withdrawal) Act 2018, tel que modifié (le « UK Prospectus Regulation »). Toute offre des Actions à des personnes situées dans l'EEE ou au Royaume-Uni sera effectuée en vertu d'une exemption prévue par le Règlement Prospectus ou le UK Prospectus Regulation (selon le cas), tels que mis en œuvre dans les États membres de l'EEE ou au Royaume-Uni, à l'obligation de publier un prospectus pour les offres d'Actions.

Les valeurs mobilières visées dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du US Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou à des US persons (tel que ce terme est défini dans la Regulation S en vertu du Securities Act), sauf si les valeurs mobilières sont enregistrées en vertu du Securities Act, ou si une exemption aux exigences d'enregistrement du Securities Act est disponible. Ni Perrot Duval Holding SA ni Infomaniak Group SA n'ont l'intention d'enregistrer une quelconque partie des valeurs mobilières aux États-Unis ni de procéder à une offre publique de valeurs mobilières aux États-Unis.

La présente communication n'est pas destinée à être distribuée aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou dans toute autre juridiction dans laquelle cela serait illégal. La présente communication ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat, de valeurs mobilières dans une quelconque juridiction dans laquelle cela serait illégal.

ÉCRIT PAR
Thomas Jacobsen

Aucun commentaire

Trier par : Pertinence



Votre commentaire...

Aucun commentaire pour le moment.

Sommaire de l'article

Les faits clés en un coup d'œil

- La suite logique d'une croissance autofinancée depuis 1994
- Une opération conçue pour préserver l'indépendance
- La Fondation Infomaniak demeure l'actionnaire de référence
- Calendrier et prochaines étapes
- A propos d'Infomaniak
- A propos de Perrot Duval Holding SA
- Contact
- Avertissement

Retour en haut

Les prix n'incluent pas la TVA

Facebook X LinkedIn Instagram

Infomaniak

Qui sommes-nous
Gouvernance
Investisseurs
Infomaniak recrute
Presse & média
Blog d'Infomaniak
Tous les certificats
Produits & offres
Programme étudiant
Impressum
Avis clients

Support

Assistance 7/7
FAQ et guides
Support premium
Contact commercial
API REST
WHOIS
Signaler un abus
État du Public Cloud
État des services

Partenariats

Devenir revendeur
Programme d'affiliation
Annuaire partenaires
Appel d'offres
Infomaniak Academy

Écologie

Hébergeur écologique
Certificats et récompenses

Suivez notre évolution

Entrez votre adresse e-mail

Je m'abonne

Votre adresse mail sera exclusivement utilisée pour recevoir la newsletter mensuelle et les nouveaux articles de blog d'Infomaniak. Nous respectons vos données et vous pourrez vous désinscrire à tout moment.

